

ER

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Merc. 30 juin -- Commémoraison de St Paul

MARDI 29 JUIN 1909 La journée

Ce matin mardi, au Palais-Bourbon quelques députés ont poursuivi la dis-cussion du tarif général des douanes. L'après-midi, a eu lieu la nomination de la Commission du budge

Le Conseil des ministres a délibéré sur la grève des lads et les difficultés surgies dans la Chaouia à l'occasion de la perception des impêts.

Le nombre des adhésions épiscopales à la déclaration de S. Em. le cardinal Andrieu, s'élevait hier à 6<sup>5</sup>

Tous les journaux indépendants reproduisent, en en soulignant le caractère vraiment épiscopal, la déclaration de Mgr Gieure devant le tribunal correc-tionnel de Bayonne.

Mgr Ricard, archevêque d'Auch, est à on tour cité pour le 4" juillet.

ETRANGER. Les journaux officieux

d'Allemagne annoncent comme certaine la retraite du chancelier.

— Un violent incendle a éclaté dans les ruines de Messine et dure encore. On a beaucoup de peine à combattre le fléau qui terrifie la population.

#### ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier:

Le Pape devant la Confession des Apôtre Lundi soir, à 9 heures, le Pape est escendu dans Saint-Pierre, accompagné e quelques familiers. La basilique était

fermée.

Le Pape pria longtemps devant la Confession des apôtres et alla baiser le pied le la statue de saint Pierre. Cette prière du Pape solitaire dans l'immense basifique, mélancoliquement éclairée par les rosaces électriques du plafond, avait quelque chose de profondément émotionnant.

#### Sont attribués...

M. Briand ne se lasse pas de distribuer es biens volés à l'Eglise. Aujourd'hui, il

des biens voles à (Eglise, Aujourd'ini), il attribue:

A la commune de Rozier-en-Donzy (Toire) une partie de maison avec cour et fardin grevée d'une affectation scolaire;

Au bureau de bienfaisance de Maigné (Sarthe), les biens voles à la Fabrique de l'église de cette commune;

Au bureau de bienfaisance de Rimou (Ille-et-Vilaine), les biens volés à la Fabrique de l'église de cette commune;

A l'hôpital-hospice de Tramayes (Saône-et-Loire), les biens volés à la Fabrique de l'église de ladite commune, et comprenant notamment plusieurs immeubles et lieux titres de rente.

#### ŒUVRES DE MER

Le navire-hôpital des Œuvres de mer Salut-François-d'Assise est rentré à Saint-Pierre Miquelon le lundi 28 Juin, pour déposer à l'hôpital de la colonie les 9 malades rectieillis àu cours de sa deuxième croisière sur les Banes. Cette tournée de trois semaines, effectuée par na temps assez beau, mais brumeux, a donné les résultats suivants.

Communiqué avec 217 navires. Donné 105 consultations, Délivré des médicaments à 62 bàtements. Recueilli 3 doris en dérive avec les 6 hommes qui les montaient. Remis 500 lettres aux pêcheurs qui en ont remis 3 000 pour France.

#### Aux défenseurs de l'Église

Je préfère mourir et, si je vis, souffrir toute pauvreté en exil plutôt que voir l'Eglise de Dieu diminuer de quelque fayon à cause de moi ou par mon exemple. En ces paroles de saint Anselme à une heure de fute si semblable à celle à laquelle nous assistons son! relevées par Pie X avec beaucoup d'autres dans la très actuelle Encyclique Communium gerum. Ge document magistral a semblé à plusieurs réservé, aux seuls houmes d'études, mais il porte avec lui un intérêt poignant pour le temps présent. On nous écrit qu'il sers, se étoquent prédicateur des retraites cellésiastiques; c'est vui. Il sera aussi inspirateur des pour pour le temps présent par aussi inspirateur des pour leurs des lecture utile et intérressante pour le

(1) Nous signalons que ce document capital figure (texte latin et français) dans les livrai-sons des 12 et 19 juin des Questions Actuelles, gu'on peut reclamer à part (les deux, 0 fr. 30, franco.)

LILLE. - 15, rue d'Angleterre CENTIMES

ROUSAIX. - 35, rue du Veil

XX. ANNEE - Nº 6 845 - MERCREDI 30 JUIN 1900

Il n'est pas de moments plus doux que ceux de la convalescence, où une vie nouvelle semble commencer au milieu des attentions, des prévenances et des sourires d'amis, revenus de chaude alarmes.

J'en jouis pleinement, au lendemain d'une congestion pulmonaire, qui m'a retenu pendant plus d'un mois loin de mes lecteurs et amis. Je les retrouve ; je reprends mes bonnes conversation nasi-quotidiennes, avec eux, et j'y oûte un charme infini.

Sans doute, les événements qui se précipitent sont tels qu'ils n'ont pas besoin de commentaires. Quand on a de la pourriture sous le nez, pas d'autre geste que de se boucher les narines, pas d'autres paroles que de dire: ça empoisonne. La clarté a cet avantage de rendre les explications inutiles, et la clarté de la décomposition gouvernementale ren-drait des points à deux et deux font

quatre.
Il n'est pas un jour qui ne fasse surgir un Marix, un Dupont, un scandale dans l'armée ou dans la marine, une trahison envers la France, une livraison de la paix sociale à l'anarchie, après la livraison de l'Eglise à la Franc-Maçonnerie ; l'état de notre défense navale est si lamentable que — phénomène inouï dans les annales de la Chambre — une Commission parlementaire même voit l'étendue du mal, le signale et le dénonce; tout est scandale, et tout scan-dale a sa source dans la politique goumalale, faite de faveurs immérités et de disgrâces injustes, de violen-ces sauvages et de faiblesses dégradantes, de calculs inavouables et de com-promissions et de capitulations innommables.

Rien n'est plus navrant, mais, par contre, rien n'est, hélas! plus vrai que cette peinture de la vie du Français en France, donnée par M. Gauthier de Clagny, dans son discours du 18 juin : « A l'heure actuelle, même chez ceux à qui, en passant, le gouvernement donne ses faveurs, je me demande s'il est en France un seul citoyen pouvant se croire assuré du lendemain! » Oui donc ne baisse la tête devant un

tel tableau ? Mais qui donc oserait sou-fenir qu'il est faux ou même exagéré ? A quoi bon disserter sur l'indignité du gouvernement qui a réduit le pays à un tel abaissement et à une telle insé-

curité! A quoi bon discuter, quand tout le monde est d'accord! Si, il faut parler, et il faut parler très haut, et il faut parler ensemble, et l'une des plus grandes souffrances de ma maladie a été de ne pouvoir mêler ma voix à la voix publique dénonçant les symp-tômes certains de la décomposition sociale, résultat de la décomposition gouvernementale.

Certes, il en a été parlé, et l'opposition a envoyé ses meilleurs orateurs à la tribune de la Chambre. Maurice Barrès a traité magistralement de la plaie des suicides des enfants, produits directs de l'extinction des étoiles du ciel pour l'enfance ; Gauthier de Clagny a cinglé la majorité du « mépris général » du pays. Plus cruel encore peut-être, Jaurès a montré cette législature « vide comme un désert de sable ». Mais il ne suffit pas que l'opposition parlementaire parle, il faut que le tocsin sonne d'un bout de la France à l'autre, et que nulle note ne manque à la grande voix d'alarme.

La prière en commun est la plus efficace. Il en est de même de tout acte humain. L'indignation d'un homme est peu, mais l'indignation en commun engendre des actes réparateurs. Toute la partie saine d'un peuple se ruant sur le point du territoire contaminé par la corruption, le nettoie et l'assainit.

Si l'indignation ne soulève pas enfin les cœurs et n'arme pas les courages, où en arriverons-nous de ruines, de hontes et d'horreurs?

Le gouvernement rongé par sa lèpre, traqué par les socialistes qu'il n'ose combattre, mal défendu par ses amis qui cherchent la porte par où filent les làcheurs et les traîtres, est, comme les bêtes affolées, capable de tout pour éviter sa mise à mal; il en est à traîner en justice les princes de l'Eglise; le cardinal Andrieu s'y est montré d'une force et d'une majesté incomparables. force et d'une majeste incomparantes. Hier encore, un procureur de la République, M. Fabre, osait demander contre un grand évêque, Mgr Gieure, « une peine corporelle ». Et Mgr Gieure acca-blait le sophisme du pauvre procureur de toute la hauteur de la doctrine de

Et pourquoi ces poursuites ? pourquoi ces persécutions? pourquoi ces atten-tats à la liberté de conscience? Parce que la bête, rongée par sa pourriture et

l'agonie. Mais il ne faudrait pas qu'elles se prolongeassent indéfiniment, car elles font du mal, et c'est pourquoi il est urgent que la santé soit rendue au pays par l'anéantissement d'un parti que ronge la décomposition. Il y a en France trop de sang bon, pur et généreux, pour que la guérison ne soit pas facile et prompte.

MERCREDI 30 JDIN 1909

J. B. 🕷

#### L'épiscopat français et la déclaration du cardinal Andrieu

Aux listes des adhésions épiscopales adressées à S. Em. le cardinal Andrieu, nous pouvons ajouter celles NN. SS. les archevêques d'Albi, Auch, et de NN. SS. les évêques de Meaux, Nimes, Nantes, Nancy, Perpignan, Annecy, Coutances, Pamiers. Verdun, Maurienne, Laval, Saint-Claude, Vannes, Dijon, Versailles, Gap, Le Mans, Arras, Grenoble, Saint-Flour, Tulle, Beauvais et Saint-Jean d'Acre (Palestine).

Cette nouvelle série porte à 65 le nombre des adhésions pontificales.

# Mgr Gieure en police correctionnelle

Voici un large extrait de la déclara-tion vraiment épiscopale lue lundi par Mgr l'évêque de Bayonne devant le tribunal correctionnel de cette ville :

II en est qui croient qu'il n'y a ici-bas qu'un pouvoir unique : le pouvoir civil. En réalité, il y en a deux. A la puissance civile, Dieu à confié l'ordre temporel; pour les choses de l'ordre religieux, il a constitué une souveraineté spirituelle qu'il a donne à son Eglise. Ces deux pouvoirs, ayant leur domaine propre et distinct, sont indépendants.



L'Eglise a le droit de s'opposer aox empiét ments de l'Etat sur son domaine, comme l'Etat

peut repouser l'immixtion de l'Eglise dans les affaires purement civiles. Quand le Christ investit son Eglise de cette autorité spirituelle, il ne solligita pas l'avis ou l'agrément des pouvoirs civils. Les apotres, à leur tour, envahissent le monde et seignent, gouvernent au nom de cette auto

Les Césars, inquiets et jaloux de cette puis-sance rivale, qui proclame et étend sa domi-nation sur les âmes, voulurent ou la confisquer à leur profit ou la détruire. Ils commandent aux apôtres de se taire ; les apôtres n'o-béissent pas. Ils sont jetés dans les fers, ils sont mis à mort. Depuis vingt siècles, à des intervalles fréquents, ce sont les mêmes injonctions, les mêmes menaces, les mêmes persécutions ; c'est la même réponse. Toujours, le pape, les évêques, les prêtres ensei-gnent, gouvernent au nom d'une puissance supérieure indépendante des pouvoirs civils, et assurent qu'ils ne relèvent que de Dieu.

C'est pourquol le cardinal-archevêque de Bordeaux, Mgr Andrieu, à qui j'envoie avec Bordeaux, Mgr Andrieu, à qui l'envoie avec bonheur l'hommage de ma respectueuse ad-miration et mon entière adhésion à ses flères paroles, a pu dire avec raison : « Je ne re-connais à aucune justice humaine le droit de contrôler et surtout de censurer l'enseigne-ment que je donne ; je ne relève, en ce qui le Quel délit nous est reproché ?

On voit dans nos lettres pastorales « une procation directe à résister à l'exécution des

j'ale condamné, fletri certaines e'est exact; que j'aie dit qu'il y a des lois auxquelles c'est un devoir de désobéir, c'est auxquelles c'est un devoir de désobéir, c'est vrai; poser en principe qu'en tout ce qui est commandé ou défendu la loi doit être aveuglément obèle est absurde et monstrueux. C'est la glorification de la servitude et de la tyrannie, Quand une loi est en opposition avec la loi divine ou qu'elle viole les droits de la conscience, elle n'est pas la loi. On nous menace d'amende. On ira plus loin, jusqu'à la prison, c'est possible. On ne courbera pas nos volontés. 80 évêques français, 50 000 prêtres feront la même réponse : Non possumus, Ou r'on renoncera à cette gisantesque entretres reront la meme reponse: ¡ Am possumus, Ou Fon renoncera à cette gigantesque entreprise, ou on la continuera. En toute hypothèse, la défaite est au bout. Les persécuteurs de l'Eglise seront vaincus comme ils le sont un à un depuis vingt siecles. Ce sont de perpétuels recommencements. On ignore trop l'histoire. Sur la fia de sa carafère, M. Thiers avanit avoir perdu un tenus précieur à méque la bête, rongée par sa pourriture et harcelée par sa vermine, est à la fois affolée et furieuse. Elle sort de son repaire pour foncer sur tout ce qu'il y a de sain et de grand en France.

Ce ne sont que les convulsions de

Vous n'avez pas devant vous un révolution-naire. Les évêques sont les citoyens les plus respectueux des lois justes; mais ils sont aussi les défenseurs des droits de la concience, et, à certains jours, leur mission est de proté-ger les faibles en résistant à ceux qui sont forts.

ger les faibles en résistant à ceux qui sont forts.

Ainsi que nous l'annoncions dans nos dermères éditions, M. l'abbé Larre, curé de Biarritz, et M. l'abbé Mirande, vicaire de la cathédrale, poursuivis pour lecture du mandement de Mgr Gieure sur la dévolution des biens, firent adhésion aux déclarations de leur évêque.

On commente beaucoup le réquisitoire haineux du procureur de la République, coant traiter d'« orgueilleuses » les déclarations du prélat, qui étaient simplément fières et dignes, et requérant une forte amende et la prison avec sursis.

Nos évêques, M. Fabre doil le savoir, ne réclament pas le sursis et sont prêts, comme les glorieux apôtres dont nous célébrons la fête en ce jour, à aller en prison pour défendre les droits de l'Eglise et des famillés. De la plaidoirie de M Riquoir, pour Mgr Gieure, qui fut vraiment superbe, citons la péroraison:

Je l'affirme, au point de vue moral comme

Mgr Gieure, qui fut vraiment superbe, citons la péroraison:

Je l'affirme, au point de vue moral comme au point de vue juridique, ce procès ne souffre pas d'examen. Nous traversons une heure de crise dangereuse pour le pays, menaçante pour son avenir. Le péril social est si grand que la société en parkit quelquefois ébrailée dans ses fondements. On attaque la religion; est-se un mel? Je crois, au contraire, que le présence de nos d'éques sur les bancs de la correctionnelle, que teur attitude calme et digne formeront un contraste heureux aux haines des exaltés. Cela permettra peut-être à quelquesuns de faire des réflexions salutaires, de jeter un coup d'œll sur le chemin parcouru et de se demander dans quel abime nous sommes, dans quel gouffre nous ailons. Les outrages permettront aussi d'affirmer les droits impérissables de Dieu sur la fragilité des lois humaines, sur de Dieu sur la fragilité des lois humaines, sur le néant des haines accumulées. Nous nous rap-pellerons, Monseigneur, que, grâce à vous, à vos frères dans l'épiscopat, à vos fils dans le sacerdoce, les lumières d'en haut ne sont pas près de s'éteindre !

La population attend avec impatience le jugement, et les ovations d'hier, quoiqu'il advienne, seront encore plus triomphales lundi prochain.

#### Poursuites contre Mor Ricard

L'archevèque d'Auch est poursuivi pour avoir dénoncé les écoles impies et condamné l'enseignement antichrétien et antipatriotique qui s'y donne.
Jeudi if viillet est le jour fixé par la étation qu'il vient de recevoir.
Sont poursuivis aussi les curés des cantons de l'arrondissement d'Auch. Tous les autres, comme ceux-là, ont lu le mandement incriminé; pourquoi cette fournée de privilégiés ?

### CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. LA GREVE DES LADS

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a exposé au Conseil la situation créée par la grève des lads et l'espoir qu'il a, par suite d'un esprit de coneiliation des parties en présence, de pouvoir aboutir à une entente prochaine.

M. Ruau a été chargé de répondre à la question que doit poser aujourd'hui au Sénat M. Audiffred.

LES VACANCES DE M. MILLIES-LACROIX

M. Millès-Lacroix, ministre des Colo-nies, a annoncé qu'il se proposait de faire au cours des prochaines vacances parle-mentaires, un voyage d'études en Indo-Chine.

LES IMPOTS DANS LA CHAOUIA

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a entretenu le Conseil des petites difficultés qui ont surgi dans la Chaouïa à l'occasion de la perception des impôts, les indigènes ne voulant payer ces impôts qui an auture et le gouvernement français qui agit au nom de Moulay-Hafid, désirant que ces impôts soient payés en argent.

M. Regnault, ministre de France à Tanger, a été chargé d'étudier la question.

LA GREVE DES INSCRITS

M. Alfred Picard, ministre de la Marine a rendu compte de l'état de la grève de inscrits maritimes.

# 1200 000 francs pour l'aviation

Le Conseil de l'Université de Paris, réuni hier sous la présidence de M. A. Liard, vice-recteur, a reçu communication des donations faites par MM. Henry Deutsch (de la Meurthe) et Basil Zakarofi pour aider aux progrès de l'aviation.

M. Deutsch (de la Meurthe) remet à l'Université de Paris un capital de 500 000 fr. et promet une subvention annuelle de 45 000 francs pour la fondation d'un Institut aéro-technique, « qui aura pour objet de poursuivre toutes études et recherches techniques tendant au perfectionnement des appareils de locomotion aérienne sous toutes ses formes. »

sous toutes ses formes. 

M. Z. Basil Zakaroff est de nationalité hellénique. Possesseur d'une fortune considérable, il est comu en Grèce pour ses libéralités, il entretient à ses frais plus de quarante boursiers grees dans les différentes Universités et écoles françaises. C'est hui qui vient de doter la légation greeque à Paris d'un hôtel particulier à toutes les légations de Grèce en Europe.

M. Z. Basil Zakaroff offre à l'Université de Paris un capital de 700 000 frances dont les arrérages seront appliqués à la fondation d'une chaire d'aviation à la Faculté des sciences.

Le Conseil de l'Université a exprimé sa reconnaissance aux deux donateurs et dé-

Le Conseil de l'Université a exprimé sa reconnaissance aux deux donateurs et décidé que l'Institut aéro-technique serait désigné sous le titre de « Fondation Henry Deutsch » et la chaire d'aviation sous le titre de « Fondation Basil Zakarofi ».

# Gazette

#### Le denier du culte il y a cent ans

Le denier du culte il y a cent ans

Au mois d'avril 1803, le gouvernement consulaire prenait un arrêté, qui chargeait les communes d'assurer un traitement aux ministres du culte sur leurs revenus.

L'érudit abbé Uzureau publie, dans une brochure tirée à part des Ouestions ecclésiastiques, une série de documents, qui montrent avec quelle difficulté les communes, en certains pays, se soumettaient à cette obligation. Le sous-préte de Beaupréau se plaint vivement, le 6 mars 1804, dans une lettre au préfet de Maine-et-Loire, qu'un arrêté pris pour assurer l'exécution de la loi, « a excité beaucoup de murmures, on a crié sur l'excessive augmentation des centimes additionnels...

Voilà qui consolera un peu les curés d'aujourd'hui qui ont quelque peine à décider les paroissiens à faire leur devoir. Ils ne doivent qu'à la foi des fidèles ce qui leur est remis par le culte, et ils obtiennent plus, en général, par eux-mêmes que ne faisaisent leurs prédécesseurs du consulat avec l'appui de la loi.

#### Les drôleries d'un maire blocard

Ces drôleries d'un maire blocard

Ons-en-Bray (Oise) est affigé d'un maire bêtement sectaire, M. Leolerc. Ses récents exploits dépassent l'invraisemblable. Un festival avait été organisé, un de ces dimanches, par la Jeunesse d'Ons-en-Bray. Diverses Sociétés musicales et sportives de l'Oise avaient été conviées.

C'est alors que M. Leolerc, pour défender sa commune — son bien, n'est-ce pas ?

— contre le péril clérical, interdit aux organisateurs de troubler la circulation sur la voie publique et même à l'endroit où ils se proposent d'organiser un festival privé. Il ne restait plus aux Sociétés étrangères qu'à atterrir en aéroplane sur le territoire..... de M. le maire.

Le croirait-on ? la préfecture apporta sa pierre au monument d'idiotie de M. Leclerc. Elle osa apostèller ce nouvel arrêté du 12 juin :

« Arr. 1" — Il est interdit à toute Société musicale ou autre, étrangère à la commune d'Ons-en-Bray, de paccourir, de stationner et de manifester dans les rues, places et promenades publiques de ladite commune.

» Arr. 2. — Les contraventions au pré-

places et prontenance.

» ART. 2.— Les contraventions au présent arrêté seront constatés (sic) par des
procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

» Ons-en-Bray, le 12 juin 1909.

» Le maire, LECLERC. »

» Le maire, LECLERC. »

On admirera, comme elles le méritent, les perles dittéraires et orthographiques de ce morceau.

Epilogue : les Sociétés condamnées parcoururent dans les rues (voir plus haut). La tranquillité publique ne fut troublée que par M. le maire. La population écœurée le bafoua. La fanfare municipale se joignit en corps aux Sociétés privées.

Morale : Il est question, pour honorer M. le maire, de changer l'orthographe de Ons-en-Bray en On-y-brait. Horrible I

### Réponse à une calomnie

Le Comité de défense religieuse de Dijon, 3, rue Turgot, réfute, dans une correcte et vibrante affiche, les calomnies colportées contre l'Eglise sous prétexte qu'elle a condanné Jeanne d'Arc.
L'affiche se termine ainsi :
« L'Eglise n'est pas plus responsable du crime d'un Cauchon, que l'armée française de la trahison d'un Bazaine ou d'un Ulimo. »

Les écoles officielles et le suicide

Les ecoles viniciones et le suicide

dale des suicides dans les écoles officielles, rappelle ce souvenir:

Dans son numéro du 24 décembre 1895, p. 50, le Journal des Instituteurs donne son sentiment sur le suicide:

"Que devons-nous faire quand il nous est arrivé de faillir à un de nos devoirs? Si la faute est tellement grave qu'elle paises flétris notre honneur, nous devons résolument préférer la mort à la honte. Faisons-nous fusitee nous-mêmes », ou si nous sommes trop laches, livrons-nous à la justice de notre pays.

"Le châtiment personnel est le plus digne, mais il ne faut y recourir, dans sa grande riqueur, que dans des cas fort heureusement exceptionnels; l'irréparable seul autorise le suicide.

Puisque le Journal des Instituteurs prône ainsi le suicide, comment s'étonner que ce fléau se développe ?

# Curieuse question douanière

franco-allemande

On mande de Munster à un journal alsacien:

a La douane française fait des difficultés aux métayers de la vallée qui mènent leurs troupeaux pattre de l'autre côté de la frontière. Elle ne leur permet le passage qu'après indication préalable du jour et visite minutieuse du vétérinaine. Toute infraction de la part des métayers est punie d'amende. Un seul chemin leur est permis : celui de la Schlucht.

La semaine dernière, des pâtres ont fait hoire leurs bêtes sur le versant français, comme ils le faisaient depuis plusieurs années. Or, les douaniers ont saisi le bétail, 49 vaches et une chèvre, et la douane a averti les propriétaires qu'elle ne les rendrait que contre payement de 1 230 m. 45. 

1. Elsasser Tayllatt, qu' relate ces faits, dit qu'il serait désirable qu'une convention intervint entre les autorités des deux pays à ce sujet.

pays à ce sujet.

#### Un contemporain

Né d'une ancienne et opulente famille, Henri de Ruolz, musicien, chimiste dès l'âge de 12 ans. Ili jaillir une fois du diamant de ses cornues, mais ne parvint pas à renouve-ler l'expérience. Il connut des succès au théâtre comme compositeur. Sa famille ayant été ruinée, il se livra aux expériences de galvanoulastie qui ont rendu son nom ayant ete rumee, il se ilvra aux experiences de galvanoplastie qui ont rendu son nom célèbre. Il vendit ses brevels pour 150 000 fr. t à M. Christoffe, qui fit jusqu'à leur expira-tion plus de 400 millions d'affaires. Ruole, c réduit à remplir des fonctions d'inspecteur des chemins de fer, mourut retraité en 1887,

presque pauvre, mais chrétien et président d'une Conférence de Stint-Vincent de Paul. L'histoire de ce savant est le sujet de la livraison des Contemporains de cette se-

# La situation intérieure en Allemagne

### Le chancelier se retirera

Une note officieuse La Gazette de l'Allemagne du Nord, or-gane de la chancellerie, prend elle-même ca soir la parole pour interpréter officieuse-ment l'offre de démission du prince de Bü-low. Elle écrit notamment :

« Le chancelier de l'empire a offert à l'empereur sa démission immédiate. Sa Majeste n'a pu se résoudre à rempir sur-letamp ce souhait, et a demandé instamment au chancelier, en insistant chaleureusement sur les importants services que pendant ses douze années de ministère il a rendus à la couronne et au pays, de conserver ses fonctions jusqu'à ce que soit réalisée la réforma financière, dont l'achèvement est une nécessité nationale.

tions jusqu'à ce que soit reaissee la reforme financière, dont l'achèvement est une nécessité nationale.

» En ce faisant, l'empereur s'est laissé guider par la conviction que c'est en premier lieu le prince de Bülow qui réussira à mener à honne fin cette œuvre, en repoussant les projets d'impôts qui seraient préjudiciables à l'intérêt général, et, par conséquent, inacceptables pour les gouvernements confédéres.

» Le chancelier de l'empire n'a pas voulu se soustraire à la demande de l'empereur. Il est cependant irrévocablement résolu, étant donné le développement de la situation politique, qui a trouvé son expression dans le vote relaif à l'impôt sur les successions, à quitter ses fonctions dès l'achèvement de la réforme financière. »

D'autre part, le correspondant à Berlin

D'autre part, le correspondant à Berlin de la Gazette de Francfort, dont les relations étroites avec la chancellerie sont bien commus, télégraphie à son journal, « après un entrelien avec un haut personnage qu'on suppose être le prince de Bülow, en complet accord avec l'empereur, prendra sa retraite des que sera accomplie la réforme financière.

#### Les inscrits maritimes menacent de se mettre de nouveau en grève

La reprise du travail. décidée samedt soir, et l'embarquement des équipages ont donné lieu à de nouveaux incidents. Hier matin, les équipages se sont présentés à bord des navires où ils étaient embarqués avant la grève, mais plusieurs de ces navires avaient déjà à bord un équipage recruté pendant le conflit que les Compagnies ont refusé de débarquer.

Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits.

L'équipage de la Ville-de-Naples, qui devait partir à midi pour l'Algérie, se solidarisant avec les inscrits qui n'avaient pu embarquer, a mis sac à terre, ainsi que l'équipage du Rhône.

Un nouvel incident a été suscité par la présence à Marseille de 93 matelots recrutés dans les ports du Nord au moment de la grève et qui, en arrivant à Marseille, s'étaient joints aux grévistes. La Compagnie transatlantique s'étant refusée à les rapatrier, ces marins furent hospitalisés à la Maison du Marin, aux frais du Syndicai des inscrits.

Le seretéaire du Syndicat vient d'aviser le préfet des Bouches-du-Rhône que, ne pouvant plus sulvenir à leurs besoîns, il ne répondait pas des incidents qui pourraient se produire s'ils n'étaient pas rapatriés dans les quarante-huit heures.

Le bureau du Syndicat des inscrits maritimes a adressé au ministre de la Marine le télégramme suivant :

« Malgré leure engagements, les armateurs refusent en partie l'engagement des anciens équipages et veulent imposer de conditions contraires aux accords ; ils diminuent l'effectif des machines sur certainr paquebots. Les démarches près des autorités restent sans résultats. Nous ne ré-

minient renectif des machines sur certainy paquebots. Les démarches près des autorités restent sans résultats. Nous ne répondons plus des incidents qui peuvent surgir. Un courrier vient d'être à nouveau abandonné. C'est le conflit qui recommence, si vous n'y mettez pas ordre par l'obligation à l'armement de respecter l'accord. Nous vous prions d'intervenir rapidement. »

cord. Nous vous prions o intervenir rapi-dement. »

Le préfet des Bouches-du-Rhône a regu hier soir les représentants des inscrits ma-ritimes et des armateurs, en vue d'aplanir les nouvelles difficultés qui surgissent ; aucun résultat.

#### Protestation contre les nouveaux impôts

Lyon, 29 juin. — Le Conseil municipal s'adopté un vœu protestant contre le projet du ministre des Finances en ce qui concerne :
1º Le timbre sur les potites factures au-dessous de :10 francs ;
2º La taxe annuelle de 2 francs sur les détaillants ;
3º Le droit de 1 fr. 50 par an au profit de l'Etal, sur les chiens de garde.

La loi de 1855, a dit le matre de Lyon, a fait de la taxe sur les chiens un impot communal. L'impôt d'Etal risqueratt de faire balser le produit des taxes communales. a

# Fédération des œuvres

des jardins ouvriers du Sud-Est Le N° Congrès fédéral annuel aura lieu cette année à Annecy les 20, 31 juillet et 4° août. Il s'annonce comme devané être perticulière-ment brillant et intéressant, soit en raison des personnalités qui y prendront part, soit à cause du cadre merveilleux dans lequel il se désou-

lera.

Le programme détaillé des fêtes et des réunions sera envoyé incessamment à toute personne qui en fera la demande.

Adresser les adhésions immédiatement à
M. P. Bonnaure, président de la Fédération
des J. O. du Sud-Est, 41, rue de l'Hôtel-de-Yille,
à Lyo-